

Un poisson d'avril s'est caché dans une des pages, saurez-vous détecter quel article n'est pas à prendre au sérieux ?

ALERTE FIÈVRE APHTEUSE : VIGILANCE MAXIMALE !

Un foyer de fièvre aphteuse avait été détecté en Allemagne en janvier. Depuis quelques semaines, plusieurs cas ont aussi été déclarés en Slovaquie et en Hongrie.

Les symptômes : fièvre, salivation (lésions dans la bouche), boiteries, lésions sur les mamelles, chute de production... La fièvre aphteuse est une **maladie très contagieuse**, la plus grande vigilance est donc requise, notamment lors de mouvements d'animaux. Au moindre doute, n'hésitez pas à contacter votre vétérinaire. Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site des GDS Hauts de France

FCO 8

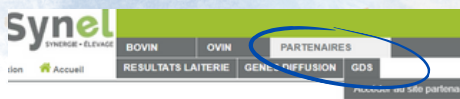
Les **deux premiers cas de FCO-8** ont été détectés dans **notre département fin Mars**.

En cas de suspicion, il est important d'appeler son vétérinaire pour qu'il puisse soigner les animaux et faire les prélèvements nécessaires : ils sont toujours pris en charge par l'Etat, dans la limite de 3 prélèvements par espèce sensible. La **vaccination** reste le meilleur moyen pour s'en préserver et limiter les effets sur nos animaux.

En revanche, les vaccins contre le sérotype 8 ne sont pas encore disponibles. Les premières commandes devraient être honorées début avril pour le Syvazul 4-8 et fin avril pour le Bluevac 8.

Vos résultats d'analyses en un clic

Depuis votre logiciel Synel, sachez qu'il est possible d'accéder directement à tous vos résultats d'analyses par le biais d'une **plateforme**: dans l'onglet "partenaires", cliquez sur GDS



PAC - Aides bovines

Signalez à la DDTM les pertes d'animaux dans les circonstances exceptionnelles.

Ces **circonstances peuvent être naturelles** (mort suite de maladie ou d'accident) ou relevant de la **force majeure** (catastrophe naturelle grave, épizootie comme la FCO, ou encore incapacité professionnelle de longue durée par ex). Pour tous les autres cas, contactez la DDTM au préalable. La notification s'effectue au moyen du bordereau de sortie d'animaux (ici), pour force majeure (sous 30 jours ouvrés) ou circonstance naturelle (sous 10 jours ouvrés)

L'animal perdu n'est pas primé mais est néanmoins pris en compte dans le nombre d'animaux engagés à l'aide.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le GDS a reçu récemment la délégation des prophylaxies pour l'espèce *Pan troglodytes* (chimpanzé). La campagne se déroule uniquement le jour du **1er avril**, jour qui est le plus à risque pour la transmission de maladies entre les poissons et ces Hominidés.

Si cette information vous fait sourire, en voici une plus véridique : le chimpanzé est un des animaux qui partage le plus de maladies avec l'Homme (tuberculose, Ebola, grippe, ...)

IAHP Grippe aviaire

Le niveau de vigilance de la France est passé de "élevé" à "modéré" fin mars. Il faut toutefois **rester vigilant**.

Des cas ont été recensés récemment dans la faune sauvage



Dégâts de la faune sauvage



Une application mobile permet de **signaler** les dégâts que les animaux sauvages peuvent causer à vos biens ou à ceux des autres ! C'est important pour obtenir une régulation, scannez le QR code et remplissez directement la déclaration en moins d'1min. La déclaration est possible en ligne ici.



ici ou ici



Deux formations se sont déroulées sur la biosécurité au mois de mars : l'une appliquée aux avortements et la seconde à la paratuberculose.

Nous remercions la SCEA DE LA FERME HENGUELLE à Senlis et le GAEC CROQUELOIS à Quelmes pour leur accueil chaleureux, ainsi que les vétérinaires qui ont dispensé les formations.

BLAN DE CET HIVER

Vous avez été nombreux à participer aux formations. 36 éleveurs se sont formés à la santé du veau, 15 aux boiteries/parage et 30 à la biosécurité, soit plus de 80 éleveurs. Ces thématiques de formation seront de retour l'hiver prochain !

Pour patienter, seriez-vous intéressé par une formation sur la **dératisation, la désinfection et la désinsectisation** ?



Vous souhaitez participer à une formation sur une thématique en particulier ? Les dates ou les lieux proposés ne vous conviennent pas ? N'hésitez pas à nous le faire savoir en remplissant le très court questionnaire [ici](#). Dans la mesure du possible, nous tenterons de répondre à vos attentes !



EQUARRISSAGE : DES SOLUTIONS POUR RENFORCER LA BIOSÉCURITÉ

Notre filiale 4D Services dispose de solutions pour vous permettre de gérer le **stockage des animaux morts**. Les bacs et cloches à cadavres (dont celles adaptées pour les gros bovins), privent leur accès aux chiens, chats et à la faune sauvage. Ils limitent également la vue des cadavres par les passants en attente de la collecte par Atemax.

Détail des matériels et tarifs négociés avec le fabricant régional COUSIN à St Omer, sur notre site régional www.gdshautsdefrance.fr, rubrique Eleveurs/4D Services.

DÉRATISATION DÉSINFECTION DÉSINSECTISATION

Adoptez les bonnes méthodes !

Besoin d'optimiser vos méthodes de **lutte contre les nuisibles et les agents pathogènes** ? Les rendre plus efficaces et moins coûteuses ? Votre GDS vous propose une **journée de formation (prise en charge par VIVEA) le 11 juin** avec les interventions de professionnels spécialisés, partenaires de notre filiale 4D. Matinée en salle et après midi sur un élevage pour les travaux pratiques ! Celle-ci se tiendrait sur un point central du département (Fruges/Heuchin).



Intéressés ? Inscrivez vous dès à présent au 03.21.60.48.98.



Audit DDTM - Situation de fragilité

Besoin de faire le point et d'étudier de nouvelles pistes ? Sollicitez la prise en charge d'un **audit global** pour repartir sur de meilleures bases !

La DDTM propose un dispositif d'aide à l'audit global. Réalisé par des **experts agréés** (centres de gestion notamment), il permet d'identifier les causes des difficultés et de vous orienter vers des **solutions adaptées** pour améliorer rapidement votre situation. Cet audit est pris en charge, quasiment intégralement (jusqu'à 1500 €). Plus d'info auprès du Service Economie de la DDTM et sur le site des services de l'Etat [ici](#).

Fauchage et ensilage d'herbe : attention au botulisme !

Quand ? Lors des travaux de fauche et d'ensilage d'herbe

Comment ? En se décomposant, les animaux sauvages morts dans les silos ou les balles libèrent des toxines botuliques

Quels impacts ? Episodes de mortalité sévères et brutaux

Comment s'en prémunir ? Favoriser la fuite des animaux : récolter les parcelles du milieu vers l'extérieur, réduire la vitesse d'avancement et utiliser une barre d'effarouchement.

Plus d'infos ? Rendez-vous sur le site des [GDS Hauts de France](http://www.gdshautsdefrance.fr), série biosécurité.

Il n'est pas important de sortir premier, il faut sortir en (bio)sécurité !

Les beaux jours sont arrivés et la pousse de l'herbe se fait attendre. Pour profiter pleinement de la mise à l'herbe, veillez à ce que la prophylaxie annuelle soit terminée et les antiparasitaires programmés.

Tous les animaux doivent être bouclés, les vaccinations à jour et les clôtures en bon état. Pensez à communiquer vos statuts sanitaires avec les voisins pour pouvoir prendre les mesures nécessaires lors du pâturage ou des divagations.



03.21.60.48.98

gds62@reseaugds.com

56 Avenue Roger Salengro
BP 80 039
62 051 Saint-Laurent-Blangy

www.gdshautsdefrance.fr

